F5012
1889
.D536

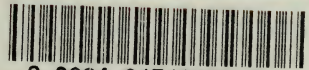

3 9004 01516293 3

DIALOGUE

ENTRE

UN ACADIEN

ET

UN CANADIEN-FRANÇAIS

au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Mgr O'Brien Archevêque d'Halifax.

QUÉBEC
Imprimerie de L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, RUE DE LA FABRIQUE, 30

1889

LP F 512

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

DIALOGUE

ENTRE

UN ACADIEN

ET

UN CANADIEN-FRANÇAIS

au sujet de certaines questions soulevées
par une lettre de Mgr O'Brien
Archevêque d'Halifax.

QUÉBEC
Imprimerie de L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, RUE DE LA FABRIQUE, 30

1889

LA CAUSE NATIONALE

Nous publions aujourd'hui un travail extrêmement important sur les droits de la nationalité française en Amérique.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce travail pour s'apercevoir qu'il est dû à l'une de nos plus belles intelligences et à l'un des hommes les plus profondément érudits qu'il y ait dans notre pays.

Il est regrettable que la modestie de l'auteur l'ait presque toujours tenu dans l'ombre ; mais si ce savant a peu écrit, en revanche sa science a toujours été au service de ceux qui l'ont consulté : et nous pouvons dire, sans indiscrétion, que nos meilleurs écrivains ont souvent été puiser à cette précieuse source.

La Rédaction de l'*Evénement*.

Québec, le 26 nov. 1889.

DIALOGUE

ENTRE

UN ACADIEN

ET

UN CANADIEN-FRANÇAIS

au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Mgr l'Archevêque d'Halifax.

I

L'ACADIEN

Monsieur, vous êtes du Canada : je suis bien aise de vous rencontrer et de vous demander quelques explications, sur des choses que j'ai lues, dans une lettre de Monseigneur l'Archevêque de Halifax, publiée dans l'*Evangéline* du 28 août dernier ; p. 3, colonne 2. On y trouve d'abord que les Provinces Maritimes sont très bien pourvues de collèges et de séminaires, et que la jeunesse acadienne, sous ce rapport, n'a rien à envier au Canada.

LE CANADIEN-FRANÇAIS

S'il en est ainsi, pourquoi donc tant de jeunes gens des Provinces Maritimes

viennent-ils recevoir l'instruction au Canada ? Comme il n'y a rien, dans l'ordre temporel, de si précieux que le temps et l'argent, pourquoi cette dépense inutile ? " ut quid perditio hæc ? " pour chercher ailleurs ce qu'on possède en abondance chez soi. Mais, examinons cette question en détail : d'abord, le diocèse de Halifax, vous le savez comme moi, est absolument dépourvu de collège et de séminaire. C'est en vain qu'on a donné ce titre à des écoles académiques ; personne n'en a été la dupe ; et les grands noms ne changent point la nature des petites choses. Comment une ville fondée en 1749, la capitale d'une province importante, une ville qui possède un évêque depuis 70 ans ; élevée à la dignité de Métropole, depuis près de 40 ans ; qui compte une population catholique de 15 à 20 mille âmes, renommée par sa foi, sa générosité et sa richesse, comment une ville, avec tant d'éléments de succès, est-elle privée jusqu'à ce jour, d'un bon collège classique ? Pourquoi les bonnes familles de Halifax sont-elles obligées d'envoyer leurs fils à l'étranger, ou dans les lycées protestants, pour leur procurer une instruction complète ? Pendant que les protestants possèdent le Collège de Dalhousie et l'Université de Windsor, les catholiques de Halifax sont dans une pénurie complète. Je sais que, dans ces derniers temps, les Pères de la Compagnie de Jésus, secondés par des citoyens influents, ont fait des tentatives, pour doter cette ville d'un collège ; mais

leurs efforts ont échoué, devant une opposition sourde, occulte et inexplicable.

Enfin, l'impuissance de Halifax est si bien démontrée, que pour arriver à un établissement de ce genre, il faut s'adresser aux Acadiens de la Baie Ste-Marie, en invoquant le nom d'un prêtre français, célèbre par ses travaux apostoliques, tout en déclarant que les français sont des têtes surexcitées. Puis on a le courage d'affirmer que les Acadiens peuvent trouver, (nous parlons du diocèse de Halifax) une instruction aussi complète que dans aucune institution du Canada. Quelle comparaison peut-on faire entre deux termes, où d'un côté on trouve *tout*, et de l'autre *rien* ?

Dans les diocèses d'Antigonish et de Charlottetown, vous avez les collèges de St Frs-Xavier et de St-Dunstan, où on faitde bonnes études et d'où il est sorti des sujets distingués. Mais, ces deux institutions étant exclusivement anglaises, les Acadiens qui veulent conserver la langue française ne sauraient y trouver ce qui leur convient !

Reste le Collège de Memramcook. Ici, il faut le dire, les Acadiens trouvent un cours d'études tel qu'ils le peuvent désirer. Mais, outre que cette maison est située dans une autre province, elle a été, jusqu'à présent, peu encouragée par le diocèse de Halifax, quel qu'en soit le motif.

L'ACADIEN

Notre Illustre Archevêque déclare qu'il ne peut admettre aucune distinction de races.

LE CANADIEN-FRANCAIS

Cette déclaration semble vous donner une précieuse garantie, pour l'avenir. Mais il arrive, quelquefois, dans un diocèse mixte, que le sanctuaire devient l'apanage d'une tribu privilégiée, et que des enfants légitimes sont déshérités, dans la maison du père de famille. Ainsi, dans le diocèse de Halifax, les Acadiens n'ont pas encore la consolation de voir un de leurs enfants élevé à la prêtrise.

On m'assure toutefois qu'il y en a un ; mais il est devenu prêtre, parce qu'il a quitté le diocèse, pour entrer dans un ordre religieux. Dans la liste des jeunes séminaristes qui viennent de Halifax, faire leurs études cléricales en Canada, on n'y a pas encore trouvé un nom acadien. On dit même qu'on refuse de reconnaître dans vos compatriotes les qualités intellectuelles et morales, propres à l'état ecclésiastique.

L'ACADIEN

Que pensez-vous de cet axiome formulée dans la lettre sus mentionnée : "Point d'Irlandais, point d'Ecossais, point d'Acadiens, mais simplement des catholiques."

Ce prétendu axiome a été inventé aux Etats-Unis (le pays des grandes découvertes) pour se donner le droit de dépouiller les Allemands et les autres nationalités de leurs langues nationales. Nous allons soumettre ce nouvel axiome à l'analyse et vous en verrez tout de suite l'absurdité et l'injustice.

Prétend-on qu'un indivdu, ou un peuple ne peut être catholique, en conservant sa langue, son caractère national, les traditions et les souvenirs de sa patrie ? Par exemple, demandez aux Irlandais, s'ils sont disposés à renier tout ce qu'on vient de dire, parce qu'ils sont catholiques : ils croiront vraiment que vous les insultez. Jamais nation catholique n'a porté plus loin le sentiment national, uni avec le sentiment religieux ; et c'est ce qui a fait la force des Irlandais dans le malheur, et leur a acquis l'admiration et la sympathie de tout le monde. Mais, par quelle contradiction, voudraient-ils contraindre une autre nationalité catholique à faire un sacrifice devant lequel ils reculeraient avec indignation ?

C'est encore ce double sentiment, religieux et national, qui animait vos pères, lorsque, traînés devant les gouverneurs de Halifax, ils répondaient, avec une constance inébranlable : " Nous sommes catholiques et nous sommes français ! Jamais nous ne renoncerons à notre reli-

gion ! jamais nous ne porterons les armes contre les Français, qui sont nos frères ! " Et ils ont été dépouillés de leurs biens, traînés en exil, soumis à toutes sortes de cruautés et d'oppressions, sans jamais démentir cette profession de foi et de patriotisme chrétien. Sous ce rapport, je trouve une ressemblance frappante, entre les Irlandais et les Acadiens. Pourquoi, après avoir combattu pour la même cause et avec les mêmes armes, ces deux races deviendraient-elles ennemies ? Par quel sentiment de jalousie inexplicable, l'une voudrait-elle opprimer l'autre ?

Je vous laisse à juger vous-même, si le caractère de catholique est incompatible avec le caractère national.

Si on veut dire que toutes les nations qui composent la grande famille catholique doivent être unies par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements, par la soumission aux mêmes pasteurs ; c'est alors ce qu'on appelle en anglais un *truism*, c'est-à-dire une vérité élémentaire qu'un enfant de la dernière école de village connaît aussi bien que le Docteur en théologie. Dans ce cas on n'a rien dit de nouveau, en croyant dire beaucoup.

Mais, peut-être a-t-on voulu dire que les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse doivent renoncer à leur langue, pour adopter celle des Ecossais, ou celle des Irlandais ? Ou bien encore, que les Ecossais et les Irlandais doivent adopter celle des Acadiens ? Assurément, on répondra non !

car le premier attribut de l'homme est le bon sens. Si on répond *oui* ! on se trouve en contradiction avec la déclaration de Léon XIII dans son encyclique du 10 décembre, 1888, *Quam œrumnosa et calamitosa*, et avec le consentement unanime de tous les peuples catholiques, depuis l'établissement du christianisme.

Ainsi, de quelque côté qu'on retourne ce prétendu auxiome, on n'y trouve que des conséquences absurdes, et c'est faire à cette proposition tout l'honneur possible, en la traitant seulement d'extravagante.

L'ACADIEN

Est-il vrai que la province de Québec a abandonné les Acadiens et que ce n'est que depuis 1818 ou 1820, qu'ils ont commencé à avoir des prêtres, pour être desservis?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

S'il en était ainsi, vous auriez été tout à fait abandonnés, depuis 1755, jusqu'à 1818, c'est-à-dire durant une période de 60 ans au moins.—Or, je vous le demande ; comment la foi se serait-elle conservée, chez vous ? Heureusement que l'autorité épiscopale n'a pas le pouvoir d'altérer la vérité historique.

Cette assertion, que le Canada avait abandonné les Acadiens, a été émise par des historiens protestants, pour justifier les cruautés de Lawrence et de ses complices ; et il est étonnant de voir une

plume épiscopale recueillir les calomnies des protestants, pour déprécier un peuple catholique, qui a le tort impardonnable de parler une autre langue que la sienne.

A peine la paix fut-elle établie, que l'abbé Antoine Maillard fut nommé pour résider à Halifax. Son ministère devait s'exercer, en faveur des Sauvages et des quelques Acadiens qui s'étaient réfugiés dans les forêts, pour échapper à la déportation ; et, depuis ce moment, nous affirmons, sur l'autorité des Archives de l'Archevêché de Québec, que les Acadiens n'ont jamais manqué de prêtres.

Nous en fournirons, plus loin, une liste complète.

En même temps que l'abbé Maillard fut installé à Halifax, on choisit deux jeunes Acadiens, doués d'excellentes qualités : c'était Mathurin Bourg et Jean Brault, tous deux natifs de l'Acadie, et réfugiés à Québec, dans les derniers temps de la domination française. Le premier protégé par le grand vicaire Briand, et le second par le Séminaire de Montréal, passèrent en France, pour y faire leurs études, à Issy, sous la direction des Sulpiciens. De retour en 1772, ils furent ordonnés prêtres et envoyés au secours de leurs compatriotes. L'abbé Bourg, s'achemina vers l'Acadie où commençaient à se rapatrier les malheureux Acadiens exilés ; et l'abbé Brault fut expédié vers la Nouvelle-Angleterre, pour recueillir les débris de ce grand naufrage. Il parcourut tous les lieux témoins de leurs

souffrances et des mauvais traitements que leur avait infligés les Anglo-américains. Il les rallia, leur proposa une nouvelle patrie, en Canada, et trois convois de ces exilés le suivirent. Le premier conduit par Brault lui-même, fut établi dans la seigneurie de St. Sulpice, où il a fondé la paroisse de St. Jacques de l'Achigan.

Le second convoi fut établi dans la baronie de Longueil, où il a donné le nom de l'Acadie à une florissante paroisse. Enfin, le troisième convoi se fixa à St. Grégoire, où il avait été précédé par quelques familles venues par le St Laurent. Je pourrais ajouter une 4e colonie, qui s'établit, un peu plus tard, dans la seigneurie d'Yamachiche, à un endroit qu'on appelle encore l'Acadie. Je passe sous silence un grand nombre de familles acadiennes, dispersées dans les paroisses du Canada, où ils se sont mêlées aux canadiens-français. Vos gens transplantés en Canada, s'y sont prodigieusement multipliés : la paroisse de St. Jacques a été le berceau de 4 grandes paroisses, où la foi, la probité et les bonnes mœurs se conservent, comme un précieux héritage (1). L'Acadie a fourni un très fort contingent à toutes les paroisses qui l'environnent : St. Grégoire forme aujourd'hui quatre grandes et riches paroisses et a envoyé une multitude de colons, dans les Cantons de l'Est, à Kingsey, Stanfold, Somerset, etc., etc. Ainsi qu'il arrive tou-

(1) Histoire inédite de la paroisse de St-Jacques, par Siméon Lesage, écr.

jours, la divine Providence, pour récompenser leur fidélité, semble leur avoir donné, par surcroit, une large part des biens de ce monde. La contrée de St. Jacques est probablement la mieux cultivée et une des plus prospères du Canada ; les Acadiens de l'Acadie et de St. Grégoire ont toujours été florissants. Vos compatriotes ont pris leurs places, dans la société canadienne, et un grand nombre de leurs descendants occupent un rang distingué, dans le clergé, dans le commerce, l'industrie, la magistrature et les premiers emplois.

Il faut ici reconnaître l'action bienfaisante du Séminaire de Montréal et de quelques familles du Canada. Cette maison a fait un noble usage de ses prérogatives seigneuriales, en donnant, sur ses terres, un asile à des malheureux exilés, et en ajoutant ainsi un accroissement considérable à la population et la prospérité du Canada. Vous voyez, mon cher monsieur, que le Canada ne vous a point abandonnés, dans vos malheurs.

—Retournons maintenant en Acadie.

Je vous ai dit que Québec n'avait jamais laissé les missions acadiennes, sans secours.

Si vous voulez compter sur vos doigts, vous trouverez d'abord l'abbé Antoine Maillard, l'abbé C. Bailly, le P. Ledru, M. Bourg, Labrosse, S. J., l'abbé Sigogne, Leroux, Henly, Phelan, Whelan, Jones, Grace, French, Fitzsiommons, plusieurs prêtres du nom de McDonald. Telle est

la liste de ceux qui ont desservi ces missions, depuis 1763, jusqu'au commencement de ce siècle et le nombre s'en est encore augmenté depuis cette époque. Même après l'établissement de l'épiscopat dans vos provinces, l'évêque de Québec n'a pas cessé d'y envoyer des missionnaires. Tout dernièrement encore quatre prêtres canadiens ont été envoyés dans le diocèse de Halifax (les abbés Cordeau, Côté, Labrecque et Pouliot.) Je ne parle pas d'un grand nombre de prêtres des provinces maritimes, qui ont reçu leur éducation en Canada et parmi lesquels il se trouve des hommes très distingués.

Et les évêques de Québec n'ont point borné leur zèle aux Acadiens ; les catholiques de la langue anglaise ont eu également part à leurs sollicitudes. Ils s'étaient mis en rapport constant avec les Vicaires Apostoliques, qui représentaient les intérêts de l'église du Canada auprès du Cabinet Britannique. Ce fut par l'entremise de ces zélés prélats, qu'ils appelèrent d'Ecosse et d'Irlande, plusieurs missionnaires pour les Provinces Maritimes. Comptez encore : les Révds Henly, Phelan, Whelan, Jones, Grace, French, Power, Fitz-Simmons, plusieurs prêtres du nom de McDonald, dont quelques-uns sont morts en Canada. Il est juste de dire que quelques-uns avaient passé une partie de leur vie en France et parlaient le français aussi facilement que l'anglais et pouvaient ainsi partagerleur ministère entre les catholiques de l'une et l'autre langue.

Dans l'automne de 1812, deux missionnaire, (MM. Dufresne et Vézina) partis de Québec pour les missions du Golfe, périrent d'une manière tragique, dans un naufrage, sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

A la fin du siècle dernier, Mgr Hubert visita une partie du Nouveau-Brunswick, et les fatigues qu'il éprouva hâtèrent sa mort.

En 1803, à une époque où il n'y avait ni chemins de fer, ni bateaux à vapeur, Mgr Deneau se rendit de Montréal à Boston, où il s'embarqua sur un vaisseau à voiles, et visita toutes les missions du Golfe.

Mgr Plessis visita, trois fois, les mêmes missions, en 1811, 1812 et 1815.

Maintenant, ouvrez le Directory de Sadlier et celui de Hoffman, vous compterez, dans vos Provinces Maritimes, 24 couvents, avec autant d'écoles paroissiales, et trois hôpitaux, établis et desservis par des religieuses du Canada.

J'appelle votre attention sur un point en particulier. Vous connaissez le Lazaret des lépreux, à Tracadie, où vos malheureux compatriotes atteints de la lèpre ont été enfermés Sachez que des religieuses canadiennes de l'Hôtel-Dieu de Montréal, ont quitté leur pays, et consacré leur vie au soulagement de cette maladie, la plus repoussante qui afflige l'humanité. Est-il juste de dire que le Canada n'a rien fait pour les Acadiens ?

Le collége de Memramcook a été fondé par un prêtre canadien (M. Lafrance,) et dirigé par un ordre religieux appelé du Canada, qui a placé cette institution sur un pied si florissant. Ici, je dois le déclarer, les Acadiens ont contracté une grande dette de reconnaissance, envers le vénérable Evêque de St. Jean, Mgr J. Sweeney : c'est par sa protection constante que le collége de Memramcook a prospéré. Vous devez le considérer non seulement comme un pasteur zélé, mais encore comme un bienfaiteur et un père.

L'ACADIEN

Dites-moi donc qui a établi l'Episcopat dans les Provinces Maritimes ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Dès l'année 1790, l'Evêque de Québec avait entrepris cette importante opération. Des événements incontrôlables en retardèrent l'exécution. D'abord la révolution française, les grandes guerres de la République et de l'Empire de Napoléon, qui bouleversèrent l'Europe ; la captivité du Pape, Pie VII ; l'invasion du Canada par les armées Américaines, tels furent les obstacles qui s'opposèrent, durant plusieurs années à l'érection de nouveaux sièges épiscopaux dans l'Amérique britannique. Ce fut en 1818 que l'Evêque de Québec donna la consécration épiscopale à Mgr Edmond Burke, son vi-

caire général, qui devint ainsi le premier vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse, et 3 ans plus tard, fut consacré Mgr Mc-Eachern, pour l'Isle du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick. Vous voyez encore ici ce que Québec a fait pour vous.

L'ACADIEN

Est-il vrai que la France a tout à fait abandonné les Acadiens ?

LE CANADIEN-FRANCAIS

A la suite de la révolution française, l'Evêque de Québec appela auprès de lui, 42 prêtres français. C'étaient tous des hommes éprouvés par la persécution, qui avaient confessé la vérité devant les tribunaux révolutionnaires, et qui avaient été emprisonnés et exilés pour la foi. L'abbé Sigogne appartenait à cette troupe d'élite. L'Evêque de Québec partagea ce puissant secours entre les paroisses du Canada et les missions du golfe. Voulez-vous compter sur vos doigts : le premier prêtre catholique fixé à Halifax était français. Ajoutez le P. Ledru, le P. Labrosse, S. J.,les abbés Pichard, Castanet, Champion, De Calonne, LeRoux, Sicard, Sigogne, Delavaivre, Joyer, Desjardins, Allain, Lejamtel, Gazelle, etc. Et encore aujourd'hui, vous avez, dans le diocèse d'Haifax, deux prêtres français, les abbés Gay et Crouzier, qui ont blanchi dans les travaux du ministère, àvec un

mérite incontestable. Tous ces noms sont restés profondément gravés dans la mémoire de vos pères qui en ont toujours parlé avec respect et reconnaissance. Le monastère de Tracadie a été fondé par deux religieux français, les PP. François et Vincent. La Société de la Propagation de la Foi de Lyon a donné des sommes considérables aux évêques d'Halifax.... et l'acte de reconnaissance en a été publié par l'illustre archevêque d'Halifax, dans l'*Evangéline* du 28 août dernier. Vous voyez que la France ne nous a pas oubliés.

L'ACADIEN

Outre le collège de Memramcook, l'épiscopat n'a-t-il pas fait quelqu'autre chose, à l'égard des maisons d'éducation, destinées aux Acadiens ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Hélas ! il faut le dire, avec un sentiment pénible, la paroisse de St. Louis, N. B., avait érigé un collège, qui donnait les plus belles espérances pour la jeunesse acadienne. Cette institution a été arbitrairement supprimée, parcequ'on y enseignait le français.

L'Académie d'Arichat, dirigée avec succès par les Frères des Ecoles chrétiennes venus du Canada, a eu le même sort, pour la même cause. Vous voyez où sont vos véritables amis.

L'ACADIEN

Vous autres, Canadiens-français, vous attachez une importance majeure à la conservation de la langue française et vous paraissez bien déterminés à la conserver avec un soin religieux, comme si elle était liée en quelque sorte, avec la foi : dites-moi donc sur quels principes vous vous appuyez, pour raisonner et agir ainsi ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Je ne m'arrêterai point à faire une dissertation, sur la métaphysique des langues, ni sur l'affinité mystérieuse, qui existe entre la langue et les idées, les sentiments, le génie, en un mot, le caractère et la vie sociale et religieuse d'un peuple. Il m'arriverait un petit malheur, que je voudrais éviter, c'est celui de n'être pas lu. Il vaut mieux s'en tenir aux idées pratiques.

Vous savez que la société chrétienne est régie par trois grandes législations : le Droit Divin (naturel et positif) le Droit Ecclésiastique et le Droit Civil. Nous allons puiser à ces trois sources fécondes.

Il a plu à la Divine Providence, par un jugement que l'homme ne peut scruter, de partager la race humaine, en plusieurs grandes familles qu'on appelle *nations*. Chacune a reçu des dispositions, des aptitudes, un génie, un caractère, une langue

et une mission, qui lui sont propres. En vertu du droit le plus naturel et le plus inviolable, un enfant a le droit de parler la langue de son père et de sa mère ; le catholique a le droit de prier, de confesser ses péchés, d'entendre la parole de Dieu, dans sa langue propre.

Losque le Sauveur des hommes a donné à ses apôtres la mission de prêcher l'Evangile à toutes les nations, il n'a point commandé aux nations de renoncer à leurs langues, pour adopter celle des apôtres : mais il a donné aux apôtres le don des langues, afin que l'évangile fût annoncé à chaque nation, dans sa propre langue : " audiebat unusquisque linguâ suâ illos loquentes " "Audivimus unusquisque linguam nostram, in quâ nati sumus." "Audivimus eos loquentes nostris linguis." Act. Apost. 2.

De là, on doit conclure que les fidèles ne sont point obligés d'abandonner la langue de leurs pères, pour adopter celle de leur évêque, ou de leur curé ; mais que l'évêque et le curé doivent se faire tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

St. Paul, qui avait pénétré tant de mystères, explique le mystère des langues, en deux mots : *Fides, ex auditu — auditus autem per verbum Dei.* — Il faut que la parole de Dieu frappe l'oreille de l'auditeur, pour transmettre, dans son âme, les vérités de la Foi : or cette transmission se fera toujours, d'une manière plus vive, plus persuasive et plus efficace, dans la langue même de l'auditeur.

Vous avez, au milieu de vous, une preuve vivante de cette vérité. L'excellent abbé Parker s'est appliqué à acquérir le dialecte des Acadiens, et il y a réussi, au-delà de toute expression. Aussi, quand il adresse la parole à son peuple, quelle influence n'exerce-t-il pas sur lui? C'est en grande partie à cette cause qu'il faut attribuer l'étonnant succès qu'il a obtenu au milieu des Acadiens.

L'ACADIEN

L'Eglise s'est-elle expliquée, sur cette question des langues, et comment pourriez-vous invoquer son autorité ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Je commencerai par les faits. La France est, comme vous le savez, le foyer de la langue française ; cependant, les anciennes provinces de Bretagne, de Provence et du Béarn, ainsi que l'Alsace et la Lorraine, conservent encore leurs langues primitives ; en Espagne, où domine la langue Castillane, les Provinces Basques retiennent encore leur idiôme national ; en Belgique, les Flamands parlent toujours leur langue ancienne ; en Piémont, la langue nationale est l'italien, et néanmoins, la vallée d'Aoste et le Pignerole conservent toujours la langue française ; dans l'Italie méridionale, que les anciens appelaient la Grande-Grèce, le peuple parle encore le grec ; dans l'em-

pire d'Autriche, les Bohémiens et les Hongrois gardent toujours leurs langues nationales ; je pourrais multiplier ces exemples, mais en voilà assez pour vous montrer quel est l'esprit de l'Eglise catholique. Si l'autorité d'un si grand nombre d'évèques, durant une longue suite de siècles ne vous suffit pas, sachez que, au mois de décembre de l'an de grâce 1888, N. S. Père le Pape Léon XIII, actuellement régnant, a donné aux évêques des Etats-Unis, une encyclique, au sujet des Italiens établis dans la grande République, qui tranche la question d'une manière finale pour toutes les autres nationalités. Dans cette encyclique (*Quam ærumnosa* 10 décembre 1888), où le Souverain Pontife déplore le malheureux sort des Italins émigrés en Amérique, ce qu'il trouve de plus lamentable, c'est que ces exilés manquent de prêtres qui sachant l'italien, (*qui italicæ compotes lingnæ*) leur administrent la parole de Dieu, etc., etc. C'est pourquoi il a décrété, dit-il, d'envoyer des prêtres italiens en Amérique pour évangéliser leurs concitoyens dans leur propre langue (*qui conterraneos suos noto solentur alloquio*). De plus, il a contribué à la fondation d'un séminaire à Plaisance pour y former des prêtre italiens destinés à leurs compatriotes d'Amérique. Ainsi, vous avez d'un côté l'autorité du Souverain Pontife, soutenue par celle d'une multitude d'évêques, durant piusieurs siècles, qui affirment le principe de la conservation des langues

nationales ; d'un autre côté, quelques prélats discordants d'Amérique, plutôt animés d'un zèle national que d'un zèle évangélique, qui veulent l'angiification, à tout prix. Entre les deux partis, un catholique peut-il hésiter ?

L'ACADIEN

Comment accordez-vous cette conservation de la langue française, avec le droit civil ?

LE CANADIEN-FRANCAIS

N'oubliez pas que l'acte constitutionnel, qui établit notre Confédération, reconnaît la langue française comme langue officielle, au même degré que la langue anglaise ; et que vous avez un droit incontestable de la conserver, quoiqu'il arrive ; et qu'aucune autorité ne peut vous priver de ce droit, sous quelque prétexte que ce soit.

D'ailleurs, votre gouvernement civil a reconnu vos droits, sous ce rapport, puisque dans vos écoles, subventionnées par l'Etat, on enseigne le français. Dernièrement encore, la législature de la Nouvelle Ecosse a voté un subside aux journaux français, pour leur permettre de publier, dans cette langue, les débats parlementaires.

Ainsi le droit divin, le droit ecclésiastique et le droit civil, s'accordent en votre faveur. Il est difficile de compren-

dre quelle influence mystérieuse pourrait vous empêcher de jouir d'un droit si légitime et si incontestable.

On doit ajouter à la louange de la N. E., que vous pouvez compter, dans cette province, un nombre considérable d'hommes vraiment éclairés et animés des meilleurs sentiments de justice et de bienveillance, envers votre peuple. Cette noble école semble marcher sur les traces des honorables Juges Haliburton et Uniake ; et c'est un grand honneur pour une province, de pouvoir citer des noms aussi distingués.

Tout ce que nous avons dit ici, de la conservation des langues, ne s'applique pas, bien entendu, à la langue liturgique, qui doit être partout la même, pour des raisons très profondes et infiniment sages, inspirées par l'Esprit-Saint. Le latin, d'ailleurs, a des titres incontestables · C'est, de toutes les langues connues, la plus solennelle, la plus majestueuse et la plus digne d'être associée au culte divin.

Nous parlons des fonctions du ministère ecclésiastique, qui agissent sur le peuple, *ex opere operanis* (passez-moi cette expression) telles que la prédication, les catéchismes, le ministère de la confession, les pratiques de la piété chrétienne, en usage parmi les fidèles ; et nous affirmons de nouveau, ce grand principes, de droit divin : Un catholique a le droit de prier dans sa langue maternelle.

Ce qui suit est inexplicable.

Il y a, dans la N.-Ecosse, plusieurs paroisses, composées d'Ecossais, très bons catholiques, qui ne sont pas étrangers à la langue anglaise.

Or, dans leurs églises, la prédication, les catéchismes, la confession et les exercices de piété se font toujours dans l'ancienne langue gaëlique, qui est l'idiome primitif des Ecossais.

Pourquoi ce principe conservateur, si légitime pour les Ecossais, ne le serait-il pas également pour les Acadiens ? Comment une pratique, louable chez les uns, serait-elle condamnable chez les autres ?

Dans l'interminable catalogue des contradictions humaines, j'espère que celle-ci tiendra toujours une place distinguée.

L'ACADIEN

Je vais vous proposer une objection pour savoir ce qu'il faudrait y répondre. Un de nos vénérables archevêques de Halifax disait hautement : " Dans 25 ans, j'espère que la langue française sera éteinte dans cette province anglaise de la Nouvelle-Ecosse." Comment répondre à cette menace ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Ce vénérable dignitaire s'est également distingué au Concile du Vatican (*hoc schema non est discutiendum, sed cum honore sepeliendum*). Nous demandons pardon à l'ombre menaçante de cet illustre pré-

lat ; et nous lui dirons en bon français : " Si vos compatriotes ont trouvé bon d'abdiquer leur langue nationale, pour adopter celle de leurs oppresseurs, nous, français de la Confédération, nous conserverons, *usque ad internecionem*, avec la foi de St. Louis, la langue de Bossuet et de Fénelon. La réponse est facile, comme vous le voyez, et l'exécution ne l'est pas moins.

Cette discussion, sur le compte d'un prélat est fâcheuse, je l'avoue ; mais, je n'y puis rien. J'en veux au fanatisme national qui l'a rendue nécessaire.

Il y a cependant un point sur lequel Mgr O'Brien a raison : c'est lorsqu'il dit que les Acadiens savent très bien de quel côté sont leurs amis.

L'ACADIEN

Ne serait-il pas avantageux de faire tomber ces barrières que la nationalité et la langue élèvent, entre nous et l'élément anglais ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Ces barrières sont précisément ce qui vous a protégés, contre les influences pernicieuses, qui pouvaient menacer votre foi. Vous en avez fait d'ailleurs une triste expérience. Vous connaissez la paroisse de Ste. Croix, (Plymton) au fond de la Baie Ste. Marie. Une partie de cette malheureuse paroisse a complète-

ment perdu la langue française, avec la foi catholique. *The faith is dead!* Tel est le glas funèbre qu'on entend sonner, après ces lamentables défections. Il est bien temps de sonner l'alarme, quand on a imprudemment abaissé ces barrières protectrices, pour donner passage à l'ennemi.

Je voudrais vous transporter sur un autre théâtre, où les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Dans la transmisgration des Acadiens, de la Nouvelle-Angleterre en Canada, quelques familles restèrent en arrière ; et plusieurs Acadiens s'enrôlèrent dans l'armée américaine, en haine du gouvernement Britannique qui les avait si cruellement maltraités. Les uns et les autres s'établirent dans la région du Lac Champlain, où on retrouve encore leurs descendants, parfaitement anglifiés et parfaitement protestants.(1) On en peut dire autant d'un certain nombre de français, sortis de l'armée de Lafayette, dont les descendants se retrouvent aussi, dans la même contrée. Voyez à quels dangers s'exposent ceux qui perdent leur langue et leur nationalité, pour adopter celles des protestants qui les entourent.

L'ACADIEN

Vous supposez donc que les Canadiens et les Acadiens peuvent en sécurité con-

---

(1) Histoire du diocèse d'Ogdensburg, par John Talbot Smith.

server la langue française, tout en apprenant l'anglais, pour les nécessités de leur commerce, et les rapports indispensables?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

L'exemple du Canada devrait vous rassurer. Depuis 130 ans que ce pays est devenu province anglaise, non-seulement la langue française s'y est conservée, mais elles y pousse des racines, de plus en plus fortes et vigoureuses. Les hommes d'affaires parlent la langue anglaise ; mais, personne ne songe à sacrifier le français, pour faire plaisir à une coterie jalouse et fanatique. Au reste, plus vous aurez d'hommes instruits et dévoués déterminés à conserver leur langue, plus vous serez respectés de vos adversaires.

L'exemple des Isles Jersey et Guernesey est encore là pour vous dire ce que peuvent une poignée d'hommes animés d'un sentiment patriotique. Ce petit apanage de la couronne d'Angleterre conserve toujours la langue française et même ce patois populaire qui remonte au moyen âge.—Mais, l'heure est avancée—Au revoir !

UN CANADIEN-FRANÇAIS

Quoique les articles d'UN CANADIEN-FRANÇAIS en réponse à Mgr O'Brien aient été publiés dans l'*Evénement*, dans le *Canadien* et dans le *Cultivateur*, les demandes qu'on nous a faites sont si nombreuses que nous les publions en brochure avec quelques additions.

A la demande de plusieurs de nos abonnés nous reproduisons la lettre de Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, qui a provoqué la réponse élaborée que nous avons publiée dans le *Canadien* de mercredi et jeudi dernier, 27 et 28 novembre.

Nous avons suivi la traduction française, *officielle* publiée dans le journal l'*Evangéline* du 4 septembre dernier, telle qu'elle a paru, avec ses anglicismes et ses fautes de français.

La Rédaction de l'*Evénement*.

SIGOGNE MEMORIAL

Halifax, 15 août 1889.

Mon cher monsieur Parker, — Pour plusieurs raisons, je n'ai pu vous écrire plus vite et vous exposer plus au long, mes vues relativement à la question du monument que l'on veut ériger à la mémoire de feu l'Abbé Sigogne, pionnier évangélique de la Baie Sainte Marie. Je

n'ai pas besoin de vous dire que le projet rencontre mes vues, vous le savez déjà ; et je ne puis que louer le mode d'exécution sur lequel on s'est arrêté avec un discernement digne de tout éloge, savoir : la fondation, par moi, d'une Académie pour les garçons dans le Comté de Digby. Je recommande donc avec chaleur ce projet à notre peuple, et je me berce de l'espoir qu'une entreprise si louable sera couronnée de tout le succès qu'elle mérite. Toutefois on devra comprendre que, comme supérieur ecclésiastique de cette Province, je tienne à ce que le temps et la manière de procéder à l'établissement d'une semblable institution soient laissés exclusivement à ma discrétion.

Je ne laisserai pas échapper l'occasion de protester ici contre des assertions malveillantes, des prétentions exagérées et certaines idées fausses, qu'il est à propos, je crois, de rectifier. Je ne puis admettre pour un seul instant, que les facilités et moyens d'éducation aient été fournis plus parcimonieusement, et offerts de moins bon cœur à nos coreligionnaires acadiens qu'à ceux d'aucune autre nationalité.

Toutes nos maisons de haute éducation qui ont été établies par les Evêques, ont ouvert leurs portes à tous les catholiques avec la même impartialité. Dans les choses qui regardent la religion et les avantages spirituels, nous ne pouvons admettre aucune distinction de race ;

nous ne sommes plus alors irlandais, ni écossais, ni acadiens, nous sommes simplement et purement catholiques. Nous pouvons, du reste, soutenir—et nous parlons ici en connaissance de cause—que la jeunesse acadienne peut recevoir, et a déjà reçu, dans nos collèges diocésains, une éducation qui ne le cède en rien à celle qu'elle pourrait obtenir dans n'importe quel collège de la Province de Québec.

Les Acadiens n'ont pu, il est vrai, profiter de ces avantages que depuis un temps relativement assez court ; et il ne faut pas en chercher loin la raison ; peuple conquis, ils ont été dépouillés de leurs biens ; abandonnés par la France, oubliés et délaissés par leurs nationaux du Canadada, ayant naturellement en horreur tout contact avec leurs vainqueurs, ils faisaient société à part et ne formaient plus qu'une communauté tout à fait isolée : mais quand vient le temps où des Evêques furent consacrés pour ces Provinces, les fidèles Acadiens se réveillèrent pour entrer dans une ère de vie et de progrès. Des prêtres furent stationnés parmi eux, et des églises furent construites ; ensuite vinrent les écoles, et après les écoles les couvents : de sorte que l'on peut dire en vérité que jamais peuple ne fut, dans un pays de missions, plus amplement pourvu des soins et encouragements de la religion, comme jamais peuple, non plus, il faut le dire, ne sut mieux que le nôtre apprécier de si gsands bien-

faits et profiter d'avantages aussi exceptionnels.

Les "historiens," soit de France soit de Québec, qui, du bout de leur plume magistrale, dictent leurs devoirs aux pauvres Evêques "irlandais", et qui, au lieu de leur accorder la part de justice qui leur revient de bon droit, s'étudient à les dénigrer et à les injurier, devraient au moins prendre la peine d'envisager honnêtement des faits historiques qui sautent aux yeux ; après cet acte de loyauté vulgaire, ils pourront, si le cœur leur en dit, lancer leurs traits enfiellés, non contre des griefs qui n'existent que dans des imaginations de têtes chaudes, mais contre l'indifférence cruelle et persévérante de leurs compatriotes pour leurs frères acadiens dans les jours d'épreuve, d'affliction et de malheur.

Sans aide, sans même trop de sympathie, de la part de la France ou de Québec, les Evêques des Provinces Maritimes pourvurent amplement aux besoins spirituels des Acadiens, renversèrent les barrières qui les tenaient isolés du reste de la population, mirent à leur portée, de bon cœur, sans parcimonie, dans la mesure de leurs ressources, tous les moyens possibles d'éducation, et parvinrent à faire d'eux ce qu'ils sont aujourd'hui: une véritable puissance dans le pays, un peuple vertueux, loyal et intelligent.

Et croira-t-on que ce peuple irait oublier ses meilleurs amis pour se laisser mener par des hâbleurs de politique flai-

rant une brise de popularité, ou par des écrivailleurs à la brasse qui font provision de leurs " faits " dans les cancans en l'air d'une passée hâtive d'une course volante de touriste, et qui les habillent ensuite et les enguirlandent de fanfreluches à la gauloise qu'une imagination sottement exaltée leur supplie naturellement ?

Toutefois, si fertile qu'ait été l'œuvre du passé en heureux résultats tout n'est pas fait : et je veux bien reconnaître et envisager franchement les besoins de notre temps, lesquels me semblent requérir plus de moyens encore et plus de facilités que jamais pour l'éducation et l'avancement de notre peuple. De là vient que depuis plus de deux ans, je cherche des voies et des moyens pour l'établissement d'une Académie pour les garçons dans Clare. Si l'initiative que vous venez de prendre rencontre le support et l'encouragement qu'elle mérite, j'aurai par cela même acquis la meilleure preuve que le peuple reconnait comme moi les besoins dont je viens de parler.

Dans l'espoir que vous rencontrerez tout le succès désirable.

Je demeure,

Mon cher monsieur Parker,

Tout à vous in Xto

† C. O'Brien,
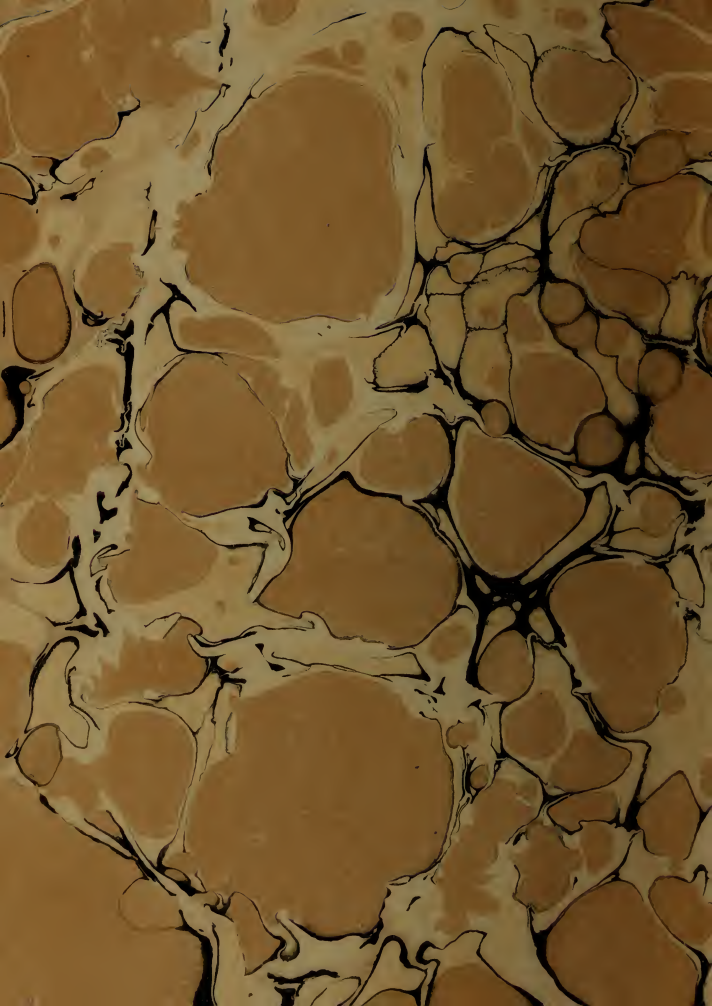
Archevêque de Halifax.